

Initiatives ministérielles

consultatif sectoriel sur le commerce extérieur (services de transport) a comparu devant le comité. Il a expliqué que pour être vraiment concurrentiel, il fallait non seulement atteindre l'efficacité dans le secteur de la production mais aussi dans les transports afin d'assurer le service à la clientèle.

M. Reimer a expliqué qu'à son avis, l'ALÉNA est le premier accord international qui tente de régir les services de transport. Selon lui, même si l'accord régit également le traitement national de l'investissement et des services transfrontaliers, le principal avantage qu'il apporte à l'industrie des transports est l'accès accru à un marché qui, à l'heure actuelle, interdit complètement la participation et l'exploitation étrangères de services de transport.

On ne s'étonnera pas que M. Reimer semble être favorable à l'ALÉNA. Je voudrais demander à la ministre si elle a quelque chose à ajouter, car je suis certain qu'elle n'est pas prise au dépourvu par ces propos.

Mme Martin: Monsieur le Président, M. Reimer est reconnu dans ce pays comme étant l'un des chefs de file de l'industrie du transport. On voit ses camions d'un océan à l'autre et à travers les États-Unis.

M. Reimer a raison de dire que c'est la première fois qu'on considère le transport du point de vue à la fois des investissements et du transport. Pour les camionneurs canadiens, ça ne peut être qu'un avantage.

Et j'ajouterais qu'il ne s'agit pas seulement du transport des marchandises mais aussi des investissements dans ce secteur et d'une collaboration avec l'industrie du transport. En fait, je viens tout juste de lire que la compagnie AMF, l'un des plus gros employeurs du secteur manufacturier de Montréal, qui démonte et reconstruit des locomotives, a récemment signé un contrat de 5 millions de dollars avec la compagnie nationale des chemins de fer mexicains pour reconstruire 23 locomotives avec la promesse qu'il y en aura d'autres.

C'est un autre exemple de société, et cette fois au Québec, qui trouve au Mexique des débouchés supplémentaires qui donneront lieu à la création de nouveaux emplois au Canada. C'est un argument de plus démontrant que cet accord est bon pour le Canada.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, nous sommes saisis ce soir du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, quelques heures seulement après qu'on ait imposé une attribution de temps pour le débat sur

cette très importante initiative en matière de libre-échange.

La question qui se pose est la suivante: ce processus est-il vraiment démocratique? Cette mesure draconienne qui limite la discussion en cette enceinte et qui fait sommairement taire les voix et les points de vue qui doivent être entendus permet-elle au peuple de se faire entendre et d'exprimer ses préoccupations, qui sont multiples, au sujet de cet accord de libre-échange que nous nous apprêtons à mettre en oeuvre, non seulement avec les États-Unis mais aussi avec le Mexique?

• (1800)

J'aimerais rappeler aux députés de cette Chambre que c'est en plein hiver après une longue campagne électorale qu'en 1988 nous avons siégé tard dans la nuit pendant que le gouvernement imposait son programme. Combien de fois va-t-il invoquer la clôture? Combien de fois va-t-il étouffer tout débat pour faire adopter par le Parlement son programme de libre-échange comme il l'a fait dans le cas de l'accord canado-américain? Ce n'est pas comme ça que fonctionne la démocratie, à mon avis.

Vingt-cinq fois il nous a imposé la clôture pour empêcher tout échange, tout débat, toute audience sur des questions importantes qui touchent les PME et les grosses entreprises du pays.

Si l'on regarde le nombre de fois qu'il y a eu clôture, on verra que ce gouvernement nous l'a imposée plus souvent qu'elle ne l'a jamais été dans ce pays depuis 1913.

Il y a eu ce débat spécial sur l'Accord de libre-échange auquel j'ai déjà fait allusion. Nous étions loin de penser alors que les mêmes mesures draconiennes de clôture seraient aujourd'hui imposées au débat d'un autre accord commercial. Comme dit le dicton, plus ça change et plus c'est pareil.

Voici donc que le gouvernement conservateur d'en face clôt le débat, met un terme à la discussion et abrège le processus démocratique.

Pour ce qui est de l'ALÉNA, les libéraux n'ont rien contre la libéralisation des échanges, mais ils ne veulent appuyer que de bons accords commerciaux, des accords qui sont dans l'intérêt supérieur du Canada et qui répondent aux questions que nous nous posons. Je ne ferai que rappeler à la Chambre que le Pacte de l'automobile était un excellent accord pour le Canada, un accord sectoriel soigneusement négocié dans l'intérêt supérieur de notre pays. Le ministre vient d'ailleurs de vanter les mérites du Pacte de l'automobile.